

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.751.2009.TREATIES-5 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

PROPOSITIONS DE CORRECTIONS DE L'ANNEXE A, TELLE QUE MODIFIÉE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans les textes anglais et français de l'annexe A de l'ADR, telle que modifiée.

On trouvera les textes des propositions de corrections dans l'annexe II du Rapport du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur sa 87<sup>ème</sup> session (5-8 mai 2009) (ECE/TRANS/WP.15/201). Ce document peut être consulté sur le site de la Division des Transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe : <http://www.unece.org/trans/main/dgdb/wp15/wp15rep.htm1>.

..... Les textes des propositions de corrections sont également reproduits ci-après.

Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part d'un État signataire ou d'un État contractant à ce que soient effectuées des corrections déterminées, d'effectuer les corrections proposées dans les textes anglais et français de l'Annexe A.

Suivant ladite pratique, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 20 janvier 2010.

Le 22 octobre 2009



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

**Propositions de corrections à l'Annexe A de l'ADR**

1. 3.2.1, Tableau A, Nos ONU 2813 (GE I), 2870 (première rubrique) et 3131 (GE I), colonne (15)

Au lieu de (E) lire (B/E)

2. 3.2.1, Tableau A, No ONU 2480, colonne (15)

Au lieu de (D) lire (C/D)

*Justification: Comme les marchandises de ces numéros ONU peuvent être transportées en citernes, un code mixte (citernes/colis) est nécessaire et doit être substitué au code unique prévu pour le transport en colis seulement.*

---